



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 26 juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 20 juin 2025

Étaient présents 17 : BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHERON Emilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GLEYSES Lison, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRE Eva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 8 : AIGOUY Jean, ALLAOUI Audrey, ARPAILLANGE Michel, BONNEFONT Laurent, GERBER BENOÏ Marion, JEROME Marie-Noëlle, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Étaient absents 2 : ALVES DA SILVA Daniel, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 6 : AIGOUY Jean pouvoir à METIFEU Marc, ARPAILLANGE Michel pouvoir à OBIS Eliane, BONNEFONT Laurent pouvoir à BAUR Daniel, GERBER BENOÏ Marion pouvoir à GLEYSES Lison, JEROME Marie-Noëlle pouvoir à BALONAS Mélanie, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre.

Secrétaire de séance : BALONAS Mélanie

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ALLIANCE SAGES ADAGES - DISPOSITIF "HALTE-REPIT".

Rapporteure : Eva NAUTRE

Considérant l'intérêt général que présente la mise en place d'un service de type « Halte-repit » permettant l'accueil temporaire non médicalisé de personnes en perte d'autonomie cognitive, tout en offrant un moment de répit aux aidants,

Considérant que l'association Alliance Sages Adages, reconnue pour son engagement dans le domaine de l'aide aux aidants et des actions de soutien aux personnes en situation de dépendance, propose d'animer et de gérer un tel dispositif sur le territoire communal,

Considérant qu'il convient de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention précisant les engagements respectifs de la Commune et de l'Association,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 031-213103963-20250626-2025_76-DE

Délib. n° : 2025_76 9.1 Autres domaines de compétences des communes

- D'approuver le principe de partenariat entre la Commune de NAILLOUX et l'association Alliance Sages Adages dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Halte-répit ».
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 23/07/2025
de l'affichage le : 23/07/2025

Lison GLEYSES,
Maire,

Mélanie BALONAS
Secrétaire de séance,



A handwritten signature of Mélanie BALONAS.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 031-213103963-20250626-2025_76-DE